

La version prononcée fait foi. / Check against delivery.

**Convention sur les armes à sous-munitions – Douzième assemblée des États parties  
10-13 septembre 2024 – Genève  
Déclaration nationale du Canada**

Merci Madame la Présidente,

Au nom de la délégation canadienne, je tiens à vous remercier pour la manière dont vous avez préparé les travaux de cette douzième Assemblée des États parties et pour les efforts que vous avez déployés en faveur de cette convention au cours de l'année écoulée.

Nous souhaitons également exprimer nos sincères condoléances pour le décès prématuré de l'ambassadrice Diaz du Pérou.

Madame la Présidente,

Je commencerai par dire que, comme beaucoup dans cette salle, le Canada est lié par ses obligations à l'égard de la Convention sur les armes à sous-munitions. Cela implique de s'exprimer publiquement contre l'utilisation des armes à sous-munitions. Le Canada est fier d'avoir été l'un des pays à l'origine de l'interdiction des armes à sous-munitions dans le monde et nous continuons à penser qu'elles ne doivent pas être utilisées. Nous sommes déterminés à mettre fin aux souffrances et aux effets durables causés par ces armes aveugles, en particulier sur les civils. Nous nous félicitons des progrès accomplis en ce qui concerne les normes de la convention, et notons en particulier les résultats obtenus par les États membres en matière de destruction des stocks.

Nous tenons à souligner que les États non parties à la convention sont légalement tenus de respecter les principes consacrés par le droit international humanitaire pendant les conflits armés, et que cette obligation s'applique à toutes les armes, y compris les armes à sous-munitions. Nous décourageons tous les États non parties à cette convention de s'engager dans le transfert, le stockage et l'utilisation d'armes à sous-munitions.

Madame la Présidente,

Notre traité ne devient plus fort que par son universalisation. En effet, ce n'est que par l'universalisation complète du traité que nous pouvons espérer voir la fin de l'utilisation des armes à sous-munitions et des souffrances qu'elles causent aux civils. C'est pourquoi le Canada, comme d'autres délégations l'ont mentionné, regrette la décision de la Lituanie de quitter la Convention, le premier retrait de ce type d'un État partie d'une convention de désarmement humanitaire. Pour un traité qui n'a pas vu un nombre significatif de nouveaux États adhérer ces dernières années, le retrait d'un État partie est alarmant et nous éloigne de notre objectif commun d'universalisation complète, tout en remettant en cause la norme importante que cette convention a créée. Nous demandons donc à la Lituanie de reconsidérer sa décision, et nous demandons à tout État partie qui envisage de quitter la Convention de réfléchir aux graves conséquences de ces armes sur les civils.

Le Canada invite tout État qui souhaite adhérer à cette convention à le faire dès que possible et réaffirme qu'il est prêt à apporter son soutien aux nouveaux États parties et à ceux qui envisagent de le faire.

Madame la Présidente,

La version prononcée fait foi. / Check against delivery.

Le Canada considère la transparence comme un élément crucial de l'interdiction des armes à sous-munitions, et nous restons préoccupés par la tendance au non-respect de notre obligation collective de présenter des rapports annuels. Nous appelons toutes les parties à soumettre leurs rapports annuels dans les délais impartis. Le Canada regrette également les problèmes financiers actuels qui mettent en péril non seulement la viabilité à long terme de la Convention sur les armes à sous-munitions, mais aussi celle d'autres instruments de désarmement humanitaire.

Pour éviter que de tels problèmes ne se reproduisent à l'avenir, nous demandons une fois de plus à tous les États de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de la Convention dans leur intégralité et dans les délais impartis. Nous ne souhaitons pas non plus que l'utilisation de toutes les langues officielles de l'ONU lors de nos réunions soit compromise pour des raisons d'équilibre budgétaire ; en effet, notre convention souligne l'importance du principe du multilinguisme.

Madame la Présidente,

L'intégration de la dimension de genre dans la Convention est essentielle de notre point de vue et nous nous félicitons du travail remarquable accompli dans ce domaine ainsi que du grand nombre d'actions liées à l'intégration de la dimension de genre dans le plan d'action de Lausanne. Nous sommes heureux de nous joindre à la déclaration conjointe sur l'égalité des genres à cet égard.

Enfin, le Canada appuie et encourage fortement la participation d'un grand nombre d'ONG et de membres d'organisations internationales, dont les contributions inestimables nous offrent à tous d'importantes mesures pour faire progresser cette Convention de manière inclusive. Ensemble, nous pouvons renforcer la norme contre les armes à sous-munitions et contribuer à créer un monde exempt de ces armes aveugles et inhumaines.

Je vous remercie de votre attention.